



COVID-19: PROTÉGER LES DROITS DES FEMMES DURANT LA PANDÉMIE

En raison de la persistance des inégalités de genre, les femmes seront plus exposées aux conséquences économiques attendues de la pandémie. Les gouvernements, les employeurs et les syndicats doivent élaborer une approche tenant compte des considérations de genre pour éviter de reproduire ou d'accentuer les inégalités sociales et de genre.

Protéger la santé et la sécurité des travailleuses

- ▶ Inciter les employeurs à prendre les [mesures de protection nécessaires pour la santé](#) et la sécurité de leurs employé.e.s
- ▶ Pousser les gouvernements à légiférer sur le droit aux congés maladie payés et accès gratuit aux soins de santé pour tous.les les travailleurs et travailleuses, quelle que soit la relation de travail
- ▶ Assurer la représentation des femmes, à tous les niveaux, dans les comités de santé et de sécurité ou dans tout autre organe, qui définissent des mesures visant à protéger les travailleurs et travailleuses contre la COVID 19
- ▶ Faire pression pour une protection spécifique des travailleuses enceintes pendant la crise
- ▶ Exhorter les gouvernements à maintenir l'accès aux services en santé reproductive et à ne pas détourner les ressources allouées à ces services qui sauvent des vies humaines

En Indonésie, GARTEKS et le SPN luttent pour la fermeture temporaire des ateliers de confection qui emploient une majorité de femmes.

Au Maroc, l'UMT a négocié une rotation accrue du personnel dans les usines de câblage afin de réduire le nombre de travailleurs et travailleuses sur site au même moment, ainsi que la fourniture de masques, de gants et de désinfectants.

Au Japon, la confédération syndicale RENGO encourage le télétravail et le changement d'horaires des trajets domicile-travail pour les femmes enceintes afin qu'elles évitent les heures de pointe dans les transports publics.

La centrale syndicale TUC rappelle aux travailleuses enceintes les obligations de leurs employeurs de protéger leur santé pendant la crise de la COVID-19 grâce à: la prévention et à leur non-exposition aux mesures de risque, à leur réaffectation à d'autres postes avec la même rémunération et, si cela n'est pas possible, à l'aménagement de leurs conditions de travail, au télétravail ou aux congés spéciaux à plein traitement.

La pandémie actuelle a perturbé l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Le [FNUJAP](#) demande le maintien de ces

services pour éviter une explosion de la mortalité prénatale et postnatale.

Préoccupée par l'accès de plus en plus limité des femmes à ces services pendant la crise de la COVID-19, la CGT a appelé à une action internationale pour garantir l'accès à la contraception et prévenir la mortalité maternelle et infantile pendant de cette crise.

Lutter contre la violence faite aux femmes

- ▶ Faire campagne auprès des gouvernements pour qu'ils ratifient la Convention n° 190
- ▶ Condamner toutes les formes de violence et de harcèlement fondées sur le genre, y compris la violence domestique, et faire connaître et diffuser les numéros d'appel ou plateformes d'assistance téléphonique pour toutes les victimes de violence familiale
- ▶ Veiller à ce que des politiques et des mesures de lutte contre la violence et le harcèlement au travail soient prises et mises en œuvre et ceci, même en pleine crise de la COVID-19
- ▶ Exhorter les gouvernements à accroître les ressources allouées à la prévention de la violence domestique et à la protection des victimes, en maintenant les centres d'hébergement et en augmentant leurs capacités d'accueil si nécessaire

L'ONU dénonce la montée de la violence domestique avec le confinement instauré en raison de la pandémie. Les victimes de violences familiales, principalement les femmes, se retrouvent prises au piège avec leurs bourreaux.

En Uruguay, les syndicats ont envoyé un message fort sur leurs sites Web et les médias sociaux: « La violence faite aux femmes n'est pas un dommage collatéral ! Tu n'es pas seule ! », tout en diffusant les numéros d'appel ou plateformes d'assistance téléphonique pour les victimes.

En Italie, la [CGIL et l'UIL ont collaboré](#) pour promouvoir l'établissement de mesures spéciales pendant et après la crise de la COVID-19, notamment en lançant une vaste campagne visant à promouvoir les numéros d'appel d'urgence et à diffuser les informations sur les mesures de protection des victimes, à identifier de nouveaux centres d'hébergement possibles, à allonger de six mois au moins les congés pour les femmes victimes de violence, et à créer un fonds destiné à assurer la sortie des femmes de la spirale de la violence.

En Espagne, la CC.OO [exhorte](#) le gouvernement à [ratifier la nouvelle Convention n° 190 de l'OIT](#) qui prescrit des mesures visant à atténuer les impacts de la violence domestique dans le monde du travail. La recommandation 206, en lien avec la nouvelle convention, prévoit entre autres des congés pour les victimes de violences familiales, des modalités de travail aménagées et une protection temporaire contre le licenciement pour ces victimes, ainsi que la sensibilisation à la violence domestique.

Maintenir le revenu et protéger les emplois des travailleuses

- ▶ Mener des négociations au niveau national tripartites ou au niveau de l'entreprise et du lieu de travail pour garantir les revenus des travailleurs et travailleuses et protéger l'emploi pendant la crise
- ▶ Négocier des mesures au niveau mondial avec les compagnies multinationales pour protéger les emplois et les revenus des travailleurs et travailleuses dans leurs chaînes d'approvisionnement
- ▶ Étendre l'accès aux allocations de chômage et à l'assurance contre le chômage aux travailleurs et travailleuses précaires et de l'économie informelle
- ▶ Négocier avec les gouvernements la mise en place d'une protection sociale spécifique et d'un soutien d'urgence aux travailleurs et travailleuses vulnérables qui ne bénéficient pas de la protection sociale et des systèmes de sécurité sociale en place (travailleurs et travailleuses du secteur informel, travailleurs et travailleuses migrant.e.s, etc.)
- ▶ Négocier avec les gouvernements l'établissement d'une aide ciblée aux familles à faible revenu, en particulier aux familles monoparentales, ainsi que la suspension temporaire des remboursements des prêts et des hypothèques

Les femmes constituent la majorité des effectifs dans certaines des chaînes d'approvisionnement des secteurs les plus touchés par la crise dont s'occupent IndustriALL, comme celui de l'habillement.

La [situation est très préoccupante](#) dans cette industrie. La baisse des commandes des grandes marques ainsi que l'état d'urgence instauré dans de nombreux pays producteurs ont entraîné la fermeture de milliers d'usines et la mise à pied temporaire ou le licenciement de millions de travailleuses.

De nombreux travailleurs et travailleuses n'ont reçu ni salaire ni indemnité, et ne bénéficient d'aucun filet de sécurité sociale.

Certains affiliés à IndustriALL ont réussi à garantir les revenus des travailleurs et travailleuses comme [SACTWU en Afrique du Sud](#), ou Garteks et SPN en Indonésie. Au niveau mondial, IndustriALL négocie avec les marques pour prendre les mesures nécessaires pour payer les salaires et les indemnités aux travailleurs et travailleuses, et protéger les emplois.

À l'échelle mondiale, les travailleuses constituent la majorité des travailleur.e.s précaires et des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle. Au Canada, afin d'assurer la protection des travailleurs et travailleuses précaires, le syndicat [UNIFOR](#) a demandé au gouvernement fédéral de mettre en place des fonds spéciaux d'urgence d'aide au revenu pour les travailleuses et travailleurs vulnérables (y compris les travailleurs et travailleuses précaires) qui, autrement, ne recevraient pas de prestations d'assurance-emploi.

Au Maroc, l'UMT a réussi à négocier des mesures visant à protéger les emplois des travailleuses (et des travailleurs) en sous-traitance dans les entreprises de câblage du secteur automobile en leur faisant prendre leurs congés annuels au lieu de résilier leurs contrats.

En Inde, le SEWA a [soutenu les travailleuses du secteur informel les plus vulnérables](#). Dans le Gujarat, l'organisation distribue des vivres, en particulier aux travailleurs et travailleuses migrant.e.s pendant l'état d'urgence. L'organisation a demandé au ministère national du Travail de soutenir les revenus des familles des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle pour qu'elles puissent subvenir à leurs besoins fondamentaux, la mise en place d'un Système public de distribution gratuite de rations pendant la durée de la crise ainsi qu'un délai de six mois d'amortissement sur le remboursement de tous les prêts.

Instaurer des modalités de travail aménagées et des congés payés pour les parents

- ▶ Mener des négociations au niveau national tripartites ou au niveau de l'entreprise et du lieu de travail pour la mise en place de modalités de travail aménagées (horaires de travail flexibles, télétravail), la réduction du temps de travail (avec maintien des revenus) ou congés payés pour respecter le droit de l'ensemble des travailleurs et travailleuses à prendre toutes les dispositions nécessaires pour prendre soin de leurs familles pendant la crise.
- ▶ Négocier la mise en place de services de garde d'urgence pour les enfants dont les parents doivent continuer à travailler
- ▶ Appeler à un changement des normes sociales et une répartition plus équitable des tâches ménagères et de l'éducation des enfants entre les hommes et les femmes

La fermeture des écoles ainsi que les risques spécifiques auxquels sont confrontées les personnes âgées ont un impact sur les femmes qui sont les principales aidantes familiales. La mise en place de mesures permettant aux travailleurs, et en particulier aux travailleuses, de conserver leurs emplois et leurs revenus dans ce contexte est essentielle. De nombreux gouvernements ont [adopté des mesures](#) à cette fin à la suite de négociations tripartites.

Élaborer une approche tenant compte des considérations de genre pour répondre à la crise

- ▶ Inciter les gouvernements et les employeurs à recueillir des données ventilées par sexe afin d'analyser les impacts de la COVID-19, et à élaborer des approches à court et à long termes tenant compte des questions de genre
- ▶ Suivre les tendances du chômage au niveau national, ainsi que les licenciements pour motif économique au niveau des entreprises, afin de veiller à ce que les conséquences de la COVID-19 n'aggravent pas les inégalités existant dans le monde du travail

En Espagne, la CC.OO surveille l'évolution des incidences pour les hommes et les femmes des mesures instaurées pour résoudre les conséquences de la COVID-19 dans ses [Miradas violetas](#) (Regards violets). Dans ce cadre, le syndicat suit de près les chiffres du chômage.

